

COMITE SYNDICAT DU MARDI 18 MARS 2025

Début réunion : 19h30

Fin réunion : 21H

I. Présentation du budget prévisionnel

Monsieur MIMALE a présenté le débat d'orientation budgétaire, ce dernier donne un montant inchangé de la participation des 8 communautés de communes que représente le syndicat Osse Gélise Auzoue.

La clé de répartition des charges sera proposée comme suit :

- Superficie du bassin versant : 30 %
- Population : 30 %
- Linéaire des berges des cours d'eau principaux : 40 %

Ce qui donne un total de participation de **99 924 €**

Le prévisionnel budgétaire pour l'année 2025 s'élève à :

Actions	Montant HT	Montant TTC	Subvention CD 32	Subvention AEAG	Subvention Région
Enlèvement d'embâcles	40 000 €	48 000 €			
Plantations	5 000 €	4 800 €		40 %	
Journée d'échanges hydromorphologique	2 500 €	3 000 €		40 %	
Travaux	24 000 €	28 800 €	10 %	40 %	
Etude d'effacement des seuils	10 000 €	12 000 €	10 %	40 %	
Matériel de bureau	5 000 €	6 000 €			
Salaires + charges		135 000 €	7%	40 %	
Indemnités élus		26 500 €			

Les recettes perçues par le syndicat sont décrites ci-dessous :

Actions	Montant HT	Montant TTC
Participation SMBV Midour Douze		8 000 €
Participation Communauté de communes		99 924 €
Participation C.A.C.G		4 300 €

II. Présentation des travaux prévisionnels pour 2025

Pour appuyer ces montants, une présentation des travaux a été réalisée par la technicienne rivière.

Plusieurs points ont été abordés, à savoir :

- **La déclaration d'intérêt général de la Gélise**
- **Les tranches de travaux prévues pour 2025**
- **La déclaration d'intérêt général de Fourcès**

Pour la déclaration d'intérêt général de la Gélise, cette dernière a été rédigée et envoyée au service de l'Etat début février. Un retour est attendu par le syndicat, il **espère** qu'elle soit valide et **opérationnelle avant la fin de l'année** (Août/septembre).

Pour enclencher cette DIG, plusieurs actions ont été prévues pour l'année 2025. Ces actions viseront à **limiter le ruissellement** et **les inondations**, deux problématiques à impact fort sur le territoire.

Pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau, le syndicat a prévu des travaux :

- **De plantation**
- **Aménagement ou effacement de seuil**
- **De l'enlèvement d'embâcle**
- **De renaturation**
- **De remise en eau d'annexe fluviale**

Ces actions visent à améliorer la qualité et la quantité de la ressource mais également son hydromorphologie afin de la préserver plus durablement.

En ce qui concerne la tranche de travaux 2025 :

Pour **les travaux de plantation**, à l'aide des données récoltées sur le terrain, des zones de plantations préférentielles ont été déterminées. Cette détermination s'est basée sur les effets plans d'eau localisés sur les cours d'eau associés à la donnée absence de ripisylve (arbres en bordure de cours d'eau). Le but de cette démarche est de limiter la perte de la ressource (quantitative et qualitative), améliorer la stabilité des berges et créer une barrière contre le ruissellement.

Une carte du bassin versant a été présentée afin de montrer l'état des masses d'eau et les zones de **plantation prioritaires** qui ont été identifiées. Pour cette première année, le syndicat réalisera, préférentiellement, de la plantation sur **la Guiroue et l'Osse amont**.

Certains riverains ont également été pris en compte dans le programme de plantation. C'est le cas de Mme De la Barrière, M. Mahou et M. Couerbe soit un linéaire de 3 km de long.

Ces plantations seront sur accord du propriétaire et seront suivies d'une **convention** stricte afin de garantir leur maintien. Cette convention reste à définir.

Afin de rétablir la continuité écologique et limiter les inondations sur le territoire, le syndicat a répertorié une grande majorité des obstacles à l'écoulement et plus particulièrement les ouvrages hydrauliques. Cependant, certaines informations sont manquantes, il serait donc nécessaire que le technicien réalise une campagne de recensement afin de déterminer leur état et leur utilité. Une sélection a été faite sur certains d'entre eux en fonction de leur état et de leur impact sur la masse d'eau. Ainsi, après avoir été diagnostiqué, des actions **d'aménagements de vannages ou de suppression de l'ouvrage** vont être proposées au propriétaire. Pour ces deux cas, une **convention** sera réalisée. Cette dernière visera à expliquer les actions menées.

- Si **aménagements/remise en marche de vannage** : une ouverture des vannages sera imposée au propriétaire tout au long de l'année sauf en période d'irrigation. Cette convention vise à améliorer la continuité écologique sur une période de l'année et limiter les obstacles à l'écoulement lors de période de crue.
- Si **effacement de seuil** : une renaturation sera réalisée sur le site (recharge sédimentaire, retalutage du lit mineur, plantation...). Le propriétaire doit se porter garant du bon entretien de ce site et de la gestion durable de ces plantations.

Le **retrait d'embâcle** est **maintenu** en suivant l'arbre de décision établi pour cette mission.

Pour améliorer l'aspect général de nos masses d'eau, des projets de **renaturation** ont été envisagés sur la commune de Castelnau-d'Auzan La Barrère. Ces derniers visent à retaluter les berges en forme de U, disposer des plantations hors talus, déposer des patchs sédimentaires et réaliser de la fixation d'embâcle.

Par ces travaux, les berges seront maintenues, le champ d'expansion de crue sera plus important, les habitats aquatiques seront diversifiés ainsi que les fasciés d'écoulements.

Le syndicat a répertorié plusieurs **annexes fluviales**. Lors de la création de canaux de décharges dans les années 70 pour évacuer l'eau de Vic-Fezensac, au niveau de la commune de Justian et de Roques, plusieurs seuils avaient été mis en place. Depuis maintenant plusieurs années, ces derniers se sont arasés modifiant ainsi le trajet de l'Osse. Plus de 2 km de cours d'eau se retrouvent assecs en période estivale. En coopération avec la fédération de pêche, un projet a émergé. Ce dernier a pour but de rétablir les deux seuils arasés en mettant en place des équipements adaptés pour les migrateurs. L'objectif est que l'Osse retrouve son lit originel. Les canaux de décharge retrouveront donc leur fonction initiale. Cette action vise à améliorer la qualité morphologique du cours d'eau et d'augmenter sa longueur afin de limiter les inondations en aval. Ces deux annexes ont été sélectionnées pour leur intérêt écologique et hydromorphologique.

Pour réaliser ce projet ambitieux, le syndicat a besoin de s'**appuyer** sur un **bureau d'étude** pour anticiper la réaction de ces annexes face à cette augmentation de débit mais également pour adapter au mieux la conception des seuils. Le bureau d'étude SCE a été informé du projet, une visite terrain sera programmée prochainement afin d'estimer le coût financier. La technicienne rivière insiste sur l'importance de ce projet et sur cette innovation à mettre en place sur le territoire (« montrons l'exemple »).

III. Réévaluation RIFSEEP

Le président a proposé une réévaluation du RIFSEEP pour la secrétaire. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le conseil syndical.

IV. Adhésion service remplacement, missions temporaires

Le président explique au comité syndical l'arrêt maladie de Mme DARMAGNAC. Suite à cette absence, le syndicat a contacté le centre de gestion afin de procéder à un remplacement temporaire. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le conseil syndical.

V. Adhésion à l'association « Demain Deux Berges »

« Demain Deux Berges » est une association de techniciens rivière, cette dernière rassemble une centaine de syndicats de rivière du bassin versant Adour-Garonne. Les techniciens peuvent partager leurs connaissances et projets, se réunir sur des journées thématiques et partager des offres d'emplois. Le conseil syndical a approuvé cette adhésion à l'unanimité.

VI. Projet renaturation Fourcès

La technicienne rivière a informé le conseil syndical sur les avancées du projet Fourcès. Ainsi, une réunion de concertation a eu lieu avec l'ensemble des acteurs (maire, conservatoire botanique, ADASEA, CATER 32, DDT). Le syndicat a pris en compte l'ensemble des remarques énoncées afin d'adapter au mieux les travaux et de limiter notre impact sur l'espèce protégée (nénuphar jaune). Les acteurs sont donc favorables à la réalisation de ce projet. La DREAL a confirmé la non-nécessité d'une dérogation de destruction d'espèce protégée. Ainsi, le projet a été programmé pour octobre 2025. La déclaration d'intérêt général a été envoyée au service de la DDT (18 février 2025), en attente d'un retour.

Le président a demandé au conseil syndical si le syndical pouvait réaliser ce projet. Ce conseil a approuvé ces travaux à l'unanimité.

VII. Questions diverses

La technicienne rivière a annoncé sa démission au conseil syndical pour cause de raisons personnelles.

Le président a fait une courte présentation du potentiel remplacement « Enzo DELBOS ». Ce dernier termine sa formation de technicien rivière le 26 juin 2025. Le syndicat lui a proposé de réaliser un stage d'un mois afin qu'il s'acclimate au territoire.

Une réunion de concertation a eu lieu en février 2025 pour le projet photovoltaïque du Lac de La Baradée. Ainsi, une association s'est créée afin de protester contre le projet. Cette dernière a envoyé un recommandé dans le but de demander que deux représentants soient présents aux prochaines réunions de la commission. Cette proposition a été approuvée.

Monsieur Laburthe a signalé une mauvaise réalisation des travaux d'entretien passés sur la Gélise. Le président répond qu'il s'en était rendu compte et qu'il avait fait appel à une autre entreprise afin d'y remédier. Le syndicat a donc durci son suivi de chantier pour les prochaines séquences d'entretiens.

Monsieur Laburthe mentionne l'absence récurrente de certains délégués et aimerait réaliser une réunion informelle afin de prévenir les maires de leur manque d'implication ou de disponibilité.

Monsieur CHAULET et monsieur PUGNETTI insistent sur le fait qu'il faut demander une justification de travaux aux entreprises (prise de photo avant/après) avant de les rémunérer.